



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Interdiction progressive des véhicules à carburants fossiles dans les zoos

Question écrite n° 26110

Texte de la question

M. Jean-Luc Lagleize appelle l'attention de Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur l'interdiction progressive des véhicules à carburants fossiles dans les parcs animaliers et réserves de France. Face au réchauffement climatique et à la pollution de l'air, il est urgent d'agir sur la surutilisation des véhicules à carburants fossiles. Dans les parcs animaliers et réserves de France, les véhicules à carburants fossiles sont des sources de pollution et de nuisances sonores immédiates pour les animaux, impactant leur bien-être. Dans ce contexte, il pourrait être envisagé de trouver des solutions visant à remplacer progressivement les véhicules à carburants fossiles par des véhicules hybrides ou électriques dans les parcs animaliers et réserves, ou encore en mettant en place des navettes pour les visiteurs. Ainsi, il l'interroge sur les intentions du Gouvernement pour faire cesser progressivement l'usage des véhicules à carburants fossiles dans les parcs animaliers et réserves en France.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Lagleize](#)

Circonscription : Haute-Garonne (2^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26110

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 janvier 2020](#), page 565

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)